

SOINS DE SANTE

Correspondant : M.C. MAROYE

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33 **Fax :**

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2011-7F **Bruxelles, le**

Objet

- 1. Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1^{er} janvier 2012 ;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Listes des produits admis au remboursement en matière de matériel pour stomie et incontinence, d'application à partir du 1^{er} janvier 2012.**

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le Comité de l'assurance a approuvé la mise à jour des listes relatives au matériel de stomie et d'incontinence. Les listes d'application à partir du 1^{er} janvier 2012 sont disponibles sur notre site internet à la page suivante :

<http://www.inami.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

2. Informations pratiques.

Correspondance

Notre adresse : **INAMI**
Service des soins de santé
Section *Bandagistes*
avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles

Notre site Internet : <http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément : à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone : à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique : (02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux : de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit : changement d'adresse, conditions d'agrément, adhésion à la convention.

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.
Service Economat
avenue de Tervuren 211
1150 BRUXELLES
E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
Directeur général.